

vernehmlassungen@estv.admin.ch

Berne, le 15 décembre 2020

19.429 Initiative parlementaire. Exonération de la taxe militaire pour les gardes suisses : réponse de l'UDC Suisse à la consultation

Madame la présidente de Commission,

L'UDC Suisse se réjouit qu'une base légale soit enfin proposée afin que les gardes suisses ne doivent plus payer la taxe d'exemption de l'obligation de servir durant leur engagement.

La Garde suisse protège le Saint-Siège depuis 1506. Elle incarne ainsi la fiabilité impartiale de notre pays et de nos soldats de milice. Le fait que les Suisses doivent payer la taxe d'exemption durant ce service honorable pour la Garde est une anomalie juridique dont la correction est demandée depuis des décennies. Quand bien même les gardes accomplissent leurs obligations militaires après leur retour et se font rembourser la taxe, cette dernière représente une charge considérable pour des jeunes gens. L'UDC Suisse est d'autant plus satisfaite que l'initiative parlementaire du membre de son Groupe Jean-Luc Addor visant à exonérer nos gardes de la taxe d'exemption ait trouvé une majorité au sein des deux conseils. Conformément à l'argumentation avancée par la Commission de la politique de sécurité du Conseil national, l'UDC estime qu'il est justifié d'instaurer une exception légale à cet égard. Gageons que l'exonération des gardes participera à encourager les générations futures de jeunes catholiques suisses à rejoindre la Garde et à perpétuer cette fière tradition !

Personne de contact : Conseiller national Jean-Luc Addor

Union démocratique du centre

Der Präsident



Marco Chiesa, Ständerat

Der Generalsekretär



Emanuel Waeber